

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA JUSTICE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 80/291 /MJT/DGTFP/DPF/4024/8

Portant versement de Monsieur MOULOMBO François, Professeur de Lycée de 1^{er} échelon dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des SAF (Trésor).

--:--oOo--:--

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

--:--

(/ISAS/-

Vu la constitution du 8 Juillet 1979;

(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 61/20 du 21.1.61 (Inspecteurs du Trésor) ;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des catégories A1 ;

(/u le décret 63-81/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 & 8 ;

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitution de carrière et reclassements ;

(/u le décret n° 71/247 du 26.7.71 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A des SAF en ce qui concerne les Contributions Directes, l'Enregistrement et le Trésor, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 7, 9, 10, 13, 15, 16, 21 et 22 du décret 62/426 du 29/12/1962 ;

(/u le décret n° 73/143 du 24.4.73 fixant les modalités de changement de spécialité applicables aux fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 79/155 du 4.4.79 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u l'Attestation de prise de service n° 381/SP du 18.3.1979 ;

(/u l'arrêté n° 2281/MJT/DGT/DCGPCE. du 31.3.1977 portant affectation de Monsieur MOULOMBO François ;

(/u la lettre n° 335/MF-DB du 16.4.79 du Ministre des Finances transmettant le dossier constitué par l'intéressé ;

(/u le décret n° 77/269 du 21.5.77 portant reclassement et nomination de Monsieur MOULOMBO François ;

Vu le décret 79-706 du 30.12.79 portant modification des Membres du Conseil des Ministres ;

DECRETE

ARTICLE 1er. - En application des dispositions combinées des décrets n°s 71/247 et 73/143 des 26.7.1971 et 24.4.1973 susvisés Monsieur MOULCHERO François, Professeur de lycée de 1° échelon, indice 830, en service au Trésor à Brazzaville qui exerce effectivement les fonctions d'Inspecteur du Trésor depuis le 19.2.1977 est versé à concordance d'indice et d'échelon dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Administratifs et Financiers (Trésor) au grade d'Inspecteur du Trésor de 2° échelon, indice 890:ACC.Néant.

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 12 Mars 1979 date de la demande de l'intéressé et du point de la solde à compter de la date de sa signature, sera enregistré, Publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /.-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Brazzaville, le 17 Juillet 1980

Le Ministre du Travail
et de la Justice, Garde
des Sceaux,

Colonel Louis SYLVAIN -

Le Ministre des Finances,

Victor TAMBA-TAMBA -

AMPLIATIONS:

JORPC.....1
DGTFP.DFP.....2
DFP.BST.....1
D.B.....3
D.C.F.....1
S.C.F.....1
Mini.Finances..1
INTERESSE.....1
DOSSIER.....3
SGCM/BC.....2

Henri L O P E S -